

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2024\_115**

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France en date du 9 juillet 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de création de trois ralentisseurs pour le compte de la commune de Scionzier, Rue du Collège.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de ces travaux, la Rue du Collège sera fermée à la circulation et une déviation mise en place par la Rue de la Chaufferie et la Rue du Crozet du **Lundi 15 Juillet 2024 au Lundi 29 Juillet 2024**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.  
Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,

A Scionzier, le 09/07/2024



Le Maire,  
**Sandro PÉPIN**

